



Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

**Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins**

Mission T2A

Suivi du dossier : Mme Michèle Brami

Tel : 01.40.56.45.36

Télécopie : 01.40.56.60.20

Direction Générale de la Santé

Bureau RI2

Suivi du dossier : Mme Chemlal Khadoudja

Tel : 01.40.56.72.80

Télécopie : 01.40.56.78.00

**La ministre de la santé, de la jeunesse et des
sports**

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des
agences régionales de l'hospitalisation
(pour attribution)

CIRCULAIRE N°DHOS/M2A/DGS/RI2/2007/415 du 19 novembre 2007 relative à la tarification d'un GHS au bilan de synthèse annuel dans la prise en charge des personnes infectées par le virus de l'immunodéficience acquise humaine (VIH)

Date d'application : immédiate

NOR : SJSH0731495C

Classement thématique : Etablissements de santé

Résumé : Cette circulaire précise les conditions de facturation d'un GHS relatif au bilan de synthèse annuel chez les personnes infectées par le VIH/sida

Mots clés : VIH/sida, GHS, bilan de synthèse annuelle, Hospitalisation de jour

Textes de référence :

CIRCULAIRE N°DHOS/F1/MTAA/2006/376 du 31 août 2006 relative aux conditions de facturation d'un GHS pour les prises en charge hospitalières en zone de surveillance de très courte durée ainsi que pour les prises en charge de moins d'une journée

Rapport du groupe d'experts 2006 sur la prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH sous la direction du professeur Patrick Yeni. Flammarion. (www.sante.gouv.fr)

Les recommandations du groupe d'experts sur la prise en charge médicale du VIH parues en 2006 relative à l'organisation de la prise en charge des patients porteurs du VIH sous la direction du Pr Yeni ont fait l'objet d'une analyse par les pouvoirs publics.

En effet, le groupe d'experts avait considéré dans le rapport remis au ministre de la santé qu'un bilan de synthèse annuel, si nécessaire en hôpital de jour, était indispensable pour optimiser la prise en charge globale des personnes atteintes.

La recommandation du groupe d'experts 2006 ([rapport 2006, p.58 et 75](#))

« Une synthèse au moins annuelle avec un médecin hospitalier spécialiste est indispensable. Il est essentiel que les patients soient vus par un médecin hospitalier référent au moins une fois par an, habituellement en hôpital de jour de synthèse, pour faire le point de façon détaillée et globale. Différents sujets pourront ainsi être abordés :

- analyse critique du traitement en cours et de ses résultats avec éventuelle modification du traitement antirétroviral en tenant compte des nouvelles associations disponibles ;
- bilan des effets indésirables,
- bilan vis-à-vis des hépatites virales;
- bilan métabolique et du risque cardio-vasculaire ;
- vie sexuelle, difficultés éventuelles de prévention, désir d'enfant ou questions du couple vis-à-vis de l'assistance médicale à la procréation ;
- bilan social et du statut professionnel des patients (changement dans le temps) en n'hésitant pas à mobiliser l'assistante sociale du service ».

La Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins a estimé que la prise en charge d'une synthèse annuelle pouvait faire l'objet de la facturation d'un GHS d'hôpital de jour si elle comprend au minimum dans les sections définies ci-dessous :

- **dans la section A** au moins trois examens dans les catégories citées, dont au moins un examen du bilan immunovirologique, appropriés à la situation clinique **et**
- **dans la section B** au moins trois examens et / ou consultations dans les catégories citées, appropriés à la situation clinique **et**
- la consultation médicale de synthèse prévue **dans la section C**

Section A : Examens biologiques, ECG

- *Bilan immunovirologique* : CD4, Charge Virale, test génotypique de résistance aux antirétroviraux, dosage des antirétroviraux etc..
- *Bilan biologique de tolérance aux traitements* : surveillance hématologique, hépatique, rénale, ionique etc...
- *Bilan métabolique* : Bilan lipidique, glycémie à jeun et/ou glycémie post charge etc.....
- *Bilan biologique infectieux (selon bilan antérieur)* : Sérologie toxoplasmose, CMV, HBV, HCV, TPHA VDRL, Alpha foeto protéine etc....
- **ECG**

Section B : Bilan morphologique et/ou consultations médico-chirurgicales spécialisées et/ou consultations paramédicales

- *Examens d'imagerie* : échographie abdominale, dexascanner etc...
- *Consultations spécialisées* : cardiologie, endocrinologie, gynécologie, hépatologie, ophtalmologie, proctologie, sexologie/urologie, sevrage tabagique etc...
- *Consultations para-médicales* : consultations d'éducation thérapeutique et de prévention, assistante sociale, psychologue, diététicienne etc...

Section C : Consultation médicale de synthèse en fin prise en charge par un médecin de la structure

Pour la Ministre et par délégation,

La Directrice de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins

Signé

Annie PODEUR

Le Directeur Général de la Santé

Signé

Didier HOUSSIN